

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET  
DES VALLEES DU HAUT-BEARN  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**SÉANCE DU 13 AVRIL 2017**

---

Etaients Présents, 50 titulaires, 7 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Pierre SERENA	à	David CORBIN
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Jean CAMSUZOU	à	Jean GASTOU
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Jacques MARQUEZE

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
	Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

**REÇU**  
Le **21 AVR. 2017**  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON St<sup>e</sup> MARIE

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS (excusé), Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Fabienne MENE-SAFFRANE (excusée)

## PARC D'ACTIVITES DU GABARN : ENGAGEMENT DE LA PHASE 2

M. LACRAMPE rappelle que par délibération du 23 juin 2015, le Conseil Communautaire de la CCPO avait délibéré sur le lancement des travaux d'extension du parc d'activités du Gabarn - phase 2 - consistant en l'aménagement et la viabilisation d'un terrain de 3 ha, et obtenu des subventions en conséquence.

Pour ce faire, un permis d'aménager était nécessaire. Il a été déposé auprès de la CDPNAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et des Forestiers) en 2015 et a essuyé un refus du fait de l'absence de document d'urbanisme sur la commune d'Escout.

Depuis, une carte communale est en préparation sur ladite commune, ce qui a permis d'obtenir l'autorisation de la CDPNAF le 22 décembre 2016. A ce jour, le permis d'aménager est en cours d'instruction.

Cette phase administrative touchant à sa fin, il convient de prévoir l'engagement des travaux estimés à 1 400 000 € HT environ, comprenant :

- Voirie-Réseaux divers-Aménagements paysagers : 490 000 €
- Fibre optique : 12 000 €.
- Travaux préparatoires à l'installation de bâtiments (plateformes) 890 000 €

Les travaux seraient dévolus en trois lots techniques (Voirie/aménagements paysagers ; réseaux secs ; réseaux humides) dans le cadre de la procédure adaptée définie au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Concernant les plateformes, il est proposé de passer un accord-cadre à bons de commande d'une durée maximum de 4 ans qui nous permettra de répondre au fur et à mesure à la demande des entreprises.

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par le groupement IMS/LABADIOLLE au titre d'un marché en cours ; le suivi des plateformes sera réalisé en interne.

Les crédits sont inscrits au Budget Annexe du parc d'activités du Gabarn.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention (M. LABARTHE)

- **APPROUVE** les travaux d'extension du parc d'activités du Gabarn tels que décrits ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les consultations d'entreprises et à signer les marchés qui en résultent
- **VOTE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21/04/17



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU  
Le 21 AVR. 2017  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE